Bilan 2016

Les Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD)

en Occitanie

Novembre 2017

Observatoire régional de la santé MIDI-PYRÉNÉES

CREAI-ORS LANGUEDOC-ROUSSILLON

ars Agence Régionale de Santé Occitanie

Bilan 2016

Les Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) en Occitanie

Novembre 2017

Amandine Albisson (ORS Midi-Pyrénées)
Guillaume Sudérie (ORS Midi-Pyrénées)

A également collaboré à ce travail :
Étienne Gardiès (ORS Midi-Pyrénées)

Observatoire régional de la santé MIDI-PYRÉNÉES
CREAI-ORS LANGUEDOC-ROUSSILLON
ars Agence Régionale de Santé Occitanie

Table des matières

1/ Introduction 1

2/ Méthodologie 3

3/ Organisation générale des CAARUD en Occitanie, moyens et modes de fonctionnement 4

Les structures en Occitanie 4

Financement des structures 5

Personnel des structures 6

Les modalités et les lieux d'intervention 7

4/ L'activité des CAARUD d'Occitanie 11

Estimation annuelle des files actives, passages et contacts 11

Files actives par structure 14

Les actes réalisés 15

Mise à disposition de matériel de prévention 16

Médiation Sociale 18

5/ Synthèse 19

6/ Annexes 20

Textes réglementaires 20

Liste des tableaux, graphes et cartes 21

1/ Introduction

Les Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) sont, depuis l'article L.312-5 du code de l'action sociale des familles, considérés comme des établissements médico-sociaux. Il s'agit là de la reconnaissance législative de la politique de réduction des risques (RDR) à travers la loi du 09 août 2004 relative à la politique de santé publique.

Avant leur institutionnalisation, ces structures ayant revêtu diverses appellations, « programmes d'échange de seringues », « structures à bas seuil d'exigence » ou encore « structures de première ligne », diffusaient des pratiques et du matériel de réduction des risques (RDR) en direction des usagers de drogues dont la majorité étaient des injecteurs. Elles étaient portées par des associations de lutte contre le sida et par le secteur de soins pour toxicomanes et n'avaient pas de garantie financière de la part de l'État. Depuis 2006, les associations ayant obtenu le statut de CAARUD sont dotées d'un budget de fonctionnement permanent, au même titre que les Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA).

Leurs missions sont dirigées vers des publics souvent fragiles et dont les besoins évoluent, demandant une adaptation des réponses.

L'article R. 3121-33-1 du Code de la santé publique (CSP) prévoit que les CAARUD assurent :

- l'accueil collectif et individuel, l'information et le conseil personnalisé pour usagers de drogues ;
- le soutien aux usagers dans l'accès aux soins ;
- le soutien aux usagers dans l'accès aux droits, l'accès au logement et à l'insertion ou la réinsertion professionnelle ;
- la mise à disposition de matériel de prévention des infections ;
- l'intervention de proximité à l'extérieur du centre, en vue d'établir un contact avec les usagers ;
- le développement d'actions de médiation sociale.

L'article R. 3121-33-2 du CSP précise qu'ils ont également une mission de participation au dispositif de veille en matière de drogues et toxicomanie, à la recherche, à la prévention et à la formation sur l'évolution des pratiques des usagers. Cette mission ne doit pas être considérée comme ayant un caractère obligatoire et ne constitue donc pas une condition préalable à la délivrance d'une autorisation en tant que CAARUD.

Ce bilan s'appuie sur une analyse de l'ensemble des rapports d'activité en 2016 des différentes structures en Occitanie fournis par l'Agence Régionale de Santé.

Il présente la synthèse de la partie standardisée ASA-CAARUD des rapports d'activité des CAARUD. Celle-ci constitue le volet « structure » du système d'information, mis en œuvre par la Direction générale de la santé (DGS), visant au suivi et à l'évaluation du dispositif des CAARUD. Cet axe est complété par le versant « usagers » que constitue l'enquête ENa-CAARUD[1,2].

Au niveau national, l'OFDT réalise une analyse des rapports d'activité (ASA-CAARUD) depuis 2007[3,4,5,6].

---

[1] ENa-CAARUD (Enquête Nationale dans les CAARUD) est une enquête menée par l'OFDT, à l'initiative de la Direction générale de la santé, auprès des usagers des CAARUD. Cette enquête se déroule tous les deux ans, et vise à interroger, une semaine donnée, l'ensemble des usagers des CAARUD, sur leur situation sociale, leurs pratiques d'usage et sur quelques éléments sanitaires. Elle participe au suivi des tendances dans le champ des drogues

[2] Lermenier-Jeannet (A.), Cadet-Taïrou (A.), Gautier (S.) Profils et pratiques des usagers de CAARUD en 2015, Ena-CAARUD, Tendances 120, Octobre 2017, OFDT, Saint-Denis

[3] Diaz Gomez (C), Milhet (M), Les CAARUD en 2014 – Couverture, publics et matériels de RDRD distribués, Tendances n°113, OFDT, 6p., Octobre 2016

[4] Cadet-Taïrou (A.), Dambélé (S.), Les CAARUD en 2010, Analyse des rapports d'activité annuels standardisés ASA-CAARUD, Avril 2014

[5] Chalumeau (M.), Les CAARUD en 2008, Analyse nationale des rapports d'activité Asa-CAARUD, OFDT, Saint-Denis 2010, 21p.

[6] Chalumeau (M.), Les CAARUD en 2006 et 2007, Analyse nationale des rapports d'activité Asa-CAARUD, OFDT, Saint-Denis 2009

En Occitanie, l'ORS Midi-Pyrénées réalise cette synthèse des données pour la seconde fois, tout en s'appuyant sur le modèle d'analyse réalisé au niveau national.
Comme le soulignent les travaux de l'OFDT, la couverture territoriale des CAARUD au niveau national a de réelles faiblesses dans les zones rurales et semi rurales.

En Occitanie, le rapport concernant les données de 2015 indiquait que 73% de la file active globale des CAARUD se situait dans les villes de plus de 100 000 habitants.

Ainsi, à la différence du bilan de 2015, l'analyse des données de 2016 a été réalisée au travers de l'activité des CAARUD des quatre grandes villes d'Occitanie, comptant plus de 100 000 habitants (Toulouse, Montpellier, Nîmes et Perpignan) versus l'activité de ceux implantés dans des villes de moins de 100 000 habitants.
Les villes de Toulouse, Montpellier, Nîmes et Perpignan ayant les plus fortes densités de populations sur le territoire régional, les 8 CAARUD qui y sont implantés ont de ce fait, au global, des files actives et des moyens alloués très différents et sont dans des organisations de services spécifiques.

Ce bilan présente l'organisation générale des CAARUD (moyens et mode de fonctionnement) dans une première partie puis l'activité des CAARUD (files actives, services et prestations).

2/ Méthodologie

Le rapport standardisé annuel des CAARUD est subdivisé en plusieurs parties :

- La première partie comprend les informations sur l'identification de la structure (nom, adresse postale et électronique), le budget réparti en recettes et charges et le personnel décrit par catégorie d'emploi et en volume horaire de travail exprimé en équivalent temps plein (ETP).
- Une deuxième partie du rapport d'activité porte sur les modalités et lieux d'intervention des structures, les prestations proposées et les périodes de fonctionnement. Les prestations et les services constituent toutes les mesures d'accueil offertes par les structures aux usagers, qu'il s'agisse des espaces d'accueil, de repos ou d'hygiène, de la mise à disposition de nourriture ou d'accès à Internet et au téléphone. Les lieux d'intervention se répartissent de deux sortes : les lieux d'accueil fixes et les interventions « hors les murs » extérieures qui comprennent d'une part, les interventions dans les squats, dans la rue, dans les prisons et des permanences et d'autre part, les actions menées dans le milieu festif (boîtes de nuit, discothèques, teknivals, festivals, concerts…).
- La troisième partie traite de l'estimation annuelle des files actives et des produits consommés par les usagers. Cette estimation porte sur l'ensemble des usagers vus au moins une fois dans l'année par un ou plusieurs membres de l'équipe tant en accueil fixe par des équipes mobiles, que lors des interventions extérieures. Par ailleurs, dans ce rapport, sont présentées les données concernant les prévalences de consommation mais qui ne seront pas traitées ici en raison des difficultés d'estimation rencontrées et du nombre élevé de non-réponses pour cet item.
- La quatrième partie s'intéresse aux modalités de réalisation des actes, à la typologie des actes et aux matériels de prévention mis à disposition des usagers. Cette partie permet de disposer des informations sur la prise en charge sanitaire (soins infirmiers, médecine générale, suivi psychologique, substitution, vaccination…) et sur le nombre et les types de matériels de prévention distribués. Un volet porte sur la médiation sociale assurée par les intervenants CAARUD pour assurer l'implantation pérenne des structures dans leur environnement. La dernière partie, plus qualitative, participe au dispositif de veille à la recherche, à la prévention et à la formation sur l'évolution des pratiques des usagers. Elle s'attache à décrire les évolutions et les phénomènes marquants en matière de drogues en termes de produits consommés, de profils de consommateurs, des modes d'usages et des problèmes sociaux et sanitaires rencontrés par les usagers.
- Enfin, une dernière sous-partie porte sur la veille des trois produits majoritairement consommés par les usagers des CAARUD (la buprénorphine haut dosage (BHD), la cocaïne et l'héroïne).

Ce formulaire se présente sous la forme d'un tableur Excel destiné à être rempli directement sur écran. La première feuille correspond au masque de saisie (l'onglet « rapport »). Les réponses sont automatiquement organisées en une ligne de base de données sur la deuxième feuille (onglet « base »).

Pour la réalisation de ce rapport, l'ORS Midi-Pyrénées a construit une base de données sous Excel regroupant l'ensemble des données des 18 structures fournies par l'ARS Occitanie.

3/ Organisation générale des CAARUD en Occitanie, moyens et modes de fonctionnement

Les structures en Occitanie

18 CAARUD sont repérés en Occitanie :

- 1 établissement en Ariège
- 1 établissement dans l'Aude
- 1 établissement en Aveyron
- 4 établissements dans le Gard
- 2 établissements dans la Haute-Garonne
- 1 établissement dans le Gers
- 3 établissements dans l'Hérault
- 1 établissement dans le Lot
- 1 établissement dans les Hautes-Pyrénées
- 1 établissement dans les Pyrénées-Orientales
- 1 établissement dans le Tarn
- 1 établissement dans le Tarn et Garonne

La Lozère est le seul département sans l'intervention de CAARUD. Les départements du Gard, de l'Hérault et de la Haute-Garonne concentrent la moitié des établissements d'Occitanie (9/18), (Source : Rapport d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2016 – Exploitation ORS Midi-Pyrénées).

Carte 1. La répartition des CAARUD en Occitanie et leurs modalités d'interventions

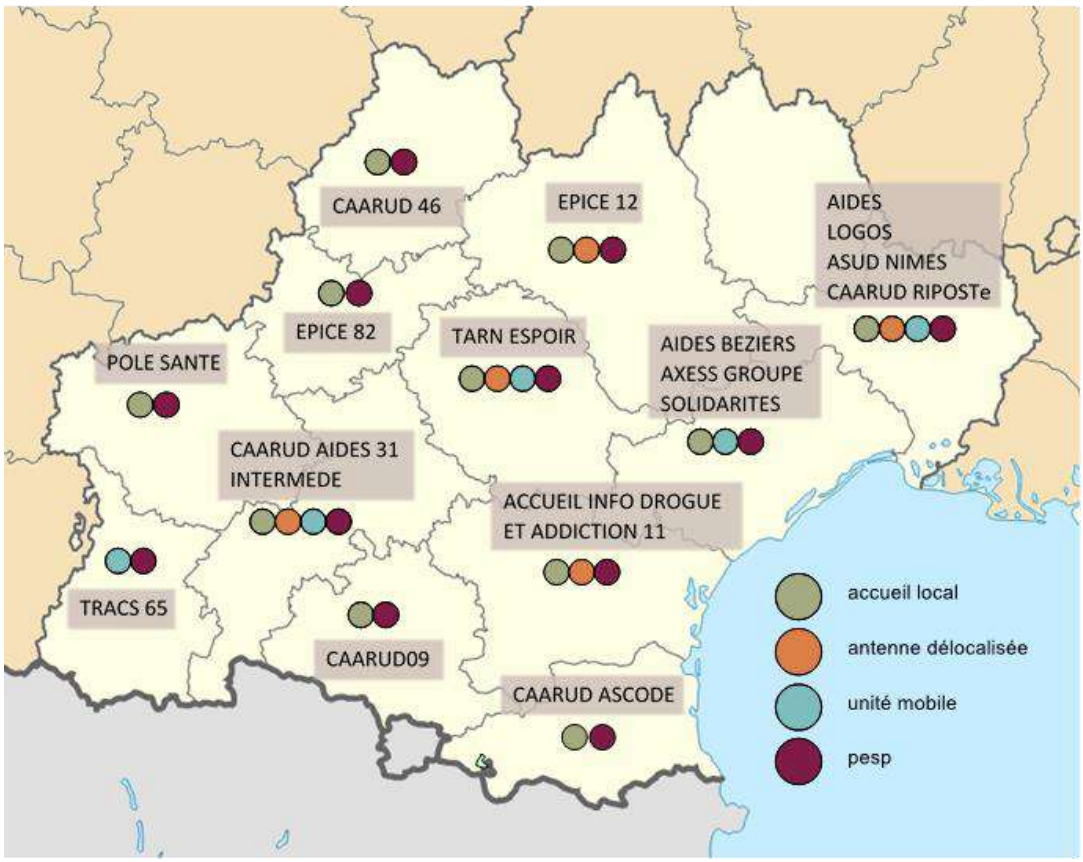

Source : Rapport d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2016 – Exploitation ORS Midi-Pyrénées

Financement des structures

Les structures sont financées par le fond de l'Objectif National de Dépenses de l'Assurance Maladie (ONDAM) médico-social conformément au code de l'action sociale et de la famille (Article L314-3-3).

En 2016, la dotation globale en Occitanie est estimée à 6 312 379 euros (contre 5 723 561 euros en 2015) dont 3 912 290 (62%) pour les 4 grandes villes de la région et 2 400 089 (38%) pour les 10 villes de moins de 100 000 habitants.

Les différences de dotation peuvent être très importantes allant de 115 480 euros dans le Lot à 801 881 euros dans les Pyrénées-Orientales. Notons que les dotations les plus importantes sont pour des établissements situés au sein de villes de plus 100 000 habitants (Perpignan, Toulouse et Montpellier) et pour un établissement intervenant sur les villes de Carcassonne et de Narbonne.

De manière globale, la dotation ONDAM couvre au moins 90% des recettes de l'établissement CAARUD, quel que soit le territoire.

Tableau 1. Répartition des structures en fonction de leur dotation Ondam

Recettes	Nombre de CAARUD (n=18)
Entre 100 et 500 000 euros	13
500 000 euros et plus	5

Source : Rapport d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2016 – Exploitation ORS Midi-Pyrénées

*Carte 2. CAARUD en Occitanie : répartition du financement pour 100 habitants de 20 à 49 ans en 2016**

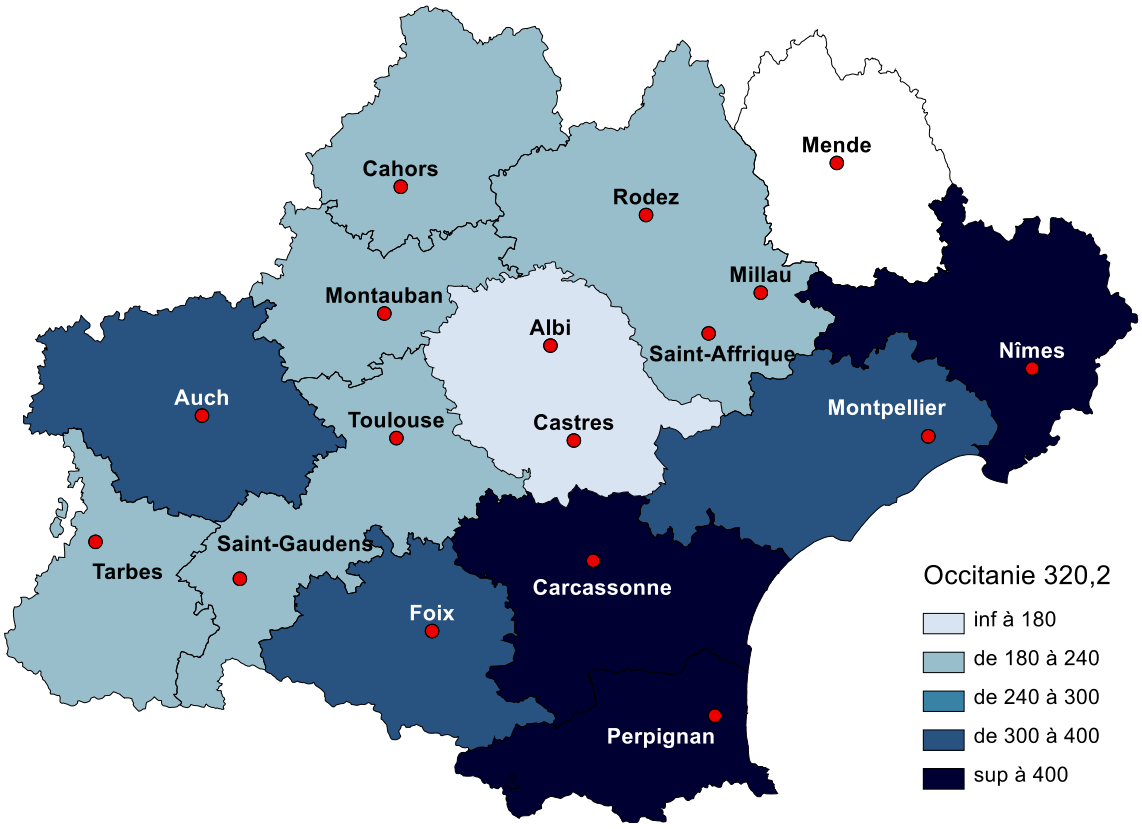

*Données INSEE Recensement 2014

Personnel des structures

En 2016, **87 équivalents temps plein (ETP)** ont été répertoriés en dehors des personnels bénévoles.

Tableau 2. Nombre moyen d'ETP en fonction de leur dotation Ondam

Recettes	Nombre de CAARUD (n=18)	Moyenne ETP
Entre 100 et 500 000 euros	13	3,3
500 000 euros et plus	5	9,7

Source : Rapport d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2016 – Exploitation ORS Midi-Pyrénées

Tableau 3. Répartition du personnel salarié des CAARUD en Occitanie selon les catégories professionnelles, en 2016

Fonction	Nb de structure disposant de cette fonction (n=18)	Nb total d'ETP des CAARUD	Part de chaque catégorie dans l'ensemble du personnel
Cadres et personnels administratifs		**14,46**	**17%**
Direction/Chef de service/Coordinateur	14	7,57	9%
Secrétariat	14	6,89	8%
Personnels sanitaires		**8,82**	**10%**
Médecin	3	0,31	0,4%
Infirmier	12	6,85	8%
Psychologue	4	1,66	2%
Personnels socio-éducatifs		**50,73**	**58%**
Éducateur	13	33,62	39%
Animateur	7	12,94	15%
Assistant de service social	6	4,17	5%
Autres		**13,30**	**15%**
Autres emplois	8	8,56	10%
Personnel logistique (entretien)	5	2,94	3,4%
Stagiaire	2	1,80	2%
Total		**87,31**	**100%**

Source : Rapport d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2016 – Exploitation ORS Midi-Pyrénées

Le personnel socioéducatif représente 58% de l'ensemble des professionnels qui interviennent au sein des CAARUD d'Occitanie. La grande majorité de ces intervenants sont des éducateurs spécialisés (39% de l'ensemble). Concernant les 12,94 ETP d'animateurs, leurs interventions se font majoritairement au sein des CAARUD de l'association Aides (santé communautaire, dénomination spécifique des professionnels). Cette part de professionnels est supérieure aux dernières données nationales publiées par l'OFDT (49,4%)[7].

[7] Cadet-Taïrou (A.), Dambélé (S.), Les CAARUD en 2010, Analyse des rapports d'activité annuels standardisés ASA-CAARUD, Avril 2014

Le personnel sanitaire représente 10% de l'ensemble des professionnels intervenant au sein des CAARUD d'Occitanie. Les médecins ne sont présents que dans 3 structures. Le personnel infirmier, présent dans une majorité des structures (12/18), ne représente que 8% de l'ensemble du personnel.
Il est à noter que 27,2 ETP d'intervenants bénévoles/volontaires dans les structures ont pu être répertoriés au total. Près de la moitié de l'activité bénévole (14,74 ETP) est assurée par des personnes relais issues de la communauté.

Les modalités et les lieux d'intervention

Les CAARUD développent des interventions « d'aller vers » les populations concernées.
Les actions « hors les murs » concernent tous les CAARUD mais se traduisent de manière différente selon les particularités des territoires, les histoires institutionnelles et les stratégies locales de l'action publique.

Les actions déployées en ce sens peuvent prendre des formes différentes :

- Unités d'accueil mobile,
- Interventions dans la rue (maraude),
- Interventions en squat,
- Interventions en prison,
- Déploiement de permanences délocalisées
- Programme d'Échange de Seringues en Pharmacie
- Mise en place d'actions en milieu festif

Tableau 4. Modalités d'intervention des CAARUD d'Occitanie en 2016

Modalité d'intervention	Nombre de CAARUD concernés (n=18)
Lieux d'accueil	
Accueil fixe	17
Permanence/Antenne	11
Unité mobile	6
Interventions extérieures	
Équipe de rue	14
Intervention en squat	10
Intervention en prison	7
Actions en milieu festif	
Interventions régulières (discothèques…)	2
Interventions ponctuelles (teknivals, festivals, concerts)	13
PES en pharmacie	16

Source : Rapport d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2016 – Exploitation ORS Midi-Pyrénées

Un seul dispositif n'a pas de lieu d'accueil fixe et intervient dans son département via une unité mobile. Pour les autres dispositifs, selon les configurations locales, des stratégies de maillages territoriales combinent accueil fixe, permanences délocalisées et unité mobile. Soulignons que les unités mobiles ne sont présentes qu'au sein de 6 CAARUD (1/3) et peuvent circuler au sein d'une ville ou sur l'ensemble d'un département.

La majorité des établissements réalisent des actions auprès des publics à la rue ou dans les squats. Moins de la moitié intervient en prison. L'analyse des rapports d'activité standardisés ne permet pas de qualifier les objectifs et les modalités du déploiement de ces types d'action.

16/18 dispositifs animent un Programme d'Échange de Seringues en Pharmacie.

- **Accueil des usagers (hors actions en milieux festifs)**

Comme en 2015, la moyenne du nombre de jours d'ouverture en 2016 est de 5,1 jours par semaine[8] (1 donnée non renseignée). Cette valeur englobe les accueils fixes, les actions d'unité mobile et les actions « d'aller-vers ». En lien étroit avec des files actives et des moyens alloués plus importants, cette valeur est supérieure dans les 4 grandes villes d'Occitanie (6,2 jours) à celle dans les villes de moins de 100 000 habitants (4,7 jours).
Par modalité d'accueil, les écarts en nombre de jours moyens d'ouverture apparaissent relativement faibles entre les différentes catégories de villes d'implantation des CAARUD considérées.
L'écart le plus important concerne le nombre de jours d'ouverture au sein des accueils fixes, 4,4 jours dans les 4 grandes villes contre 3,6 jours dans les villes de moins de 100 000 habitants.

En effet, parmi les 7 établissements déclarant un accueil fixe réparti sur plus de 4 jours, 5 sont situés au sein des 4 grandes villes d'Occitanie.

Tableau 5. Fonctionnement et modalités d'accueil des usagers (hors action festive) en 2016

Types d'intervention / Territoires	En semaine (du lundi au vendredi) activité hebdomadaire Nombre moyen de jours par structure		
	Occitanie	4 grandes villes (8 CAARUD)	Villes de moins de 100 000 hab. (10 CAARUD)
Toutes actions confondues	5,1	6,2	4,7
Lieux d'accueil fixes	4,0	4,4	3,6
Unité mobile	0,9	1,5	0,9
Interventions extérieures	1,2	1,0	1,6

Source : Rapport d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2016 – Exploitation ORS Midi-Pyrénées

En termes de services, tous les CAARUD d'Occitanie ont un espace d'accueil et de repos et mettent à disposition des services téléphoniques et d'Internet. La très grande majorité mettent à disposition nourriture et boissons.

Les 2/3 proposent un espace « laverie » et « sanitaire » (douches). Soulignons que ce sont les mêmes établissements qui proposent ces deux types de services.

[8] Il est question d'une période allant du lundi au vendredi. Les valeurs supérieures à 5 indiquent que plusieurs actions sont déployées en même temps.

Tableau 6. Types de services au sein des CAARUD d'Occitanie, en 2016

Types de services	Nombre de CAARUD proposant ces services	%
Espace d'accueil et de repos	18	100
Mise à disposition de boissons et de nourriture	16	89
Mise à disposition téléphone et Internet	18	100
Espace laverie	11	61
Espace sanitaire (douche)	11	61
Casiers, consignes pour effets personnels	4	22

Source : Rapport d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2016 – Exploitation ORS Midi-Pyrénées

Selon les dispositifs, d'autres services peuvent être mis à disposition. On répertorie en 2016 :

- Accueil des enfants (1)
- Ateliers santé (1)
- Soins infirmiers (2)
- Consultations médicales (1)
- TROD VIH (1)
- AERLI (accompagnement à l'injection), (1)
- Distribution de produits d'hygiène (1)
- Ateliers culturels (1)
- Mise à disposition de la presse quotidienne (1)
- Espace documentation (1)
- Accueil des animaux (2)

- **Actions en milieux festif**

Seuls 3 CAARUD déclarent des actions régulières au sein des milieux festifs et 12 ont des actions ponctuelles. 5 n'ont aucune action en milieu festif (un établissement de plus qu'en 2015).

En 2016, sur les 121 sorties en milieu festif (120 en 2015), 61 (50%) ont été réalisées par les 3 CAARUD qui y interviennent de manière régulière.

Pour les 12 autres CAARUD, le nombre d'actions peut aller de 1 à 10 avec une médiane à 7 interventions.

Graphe 1. Répartition de l'activité totale en milieu festif selon l'activité de chaque structure en 2016

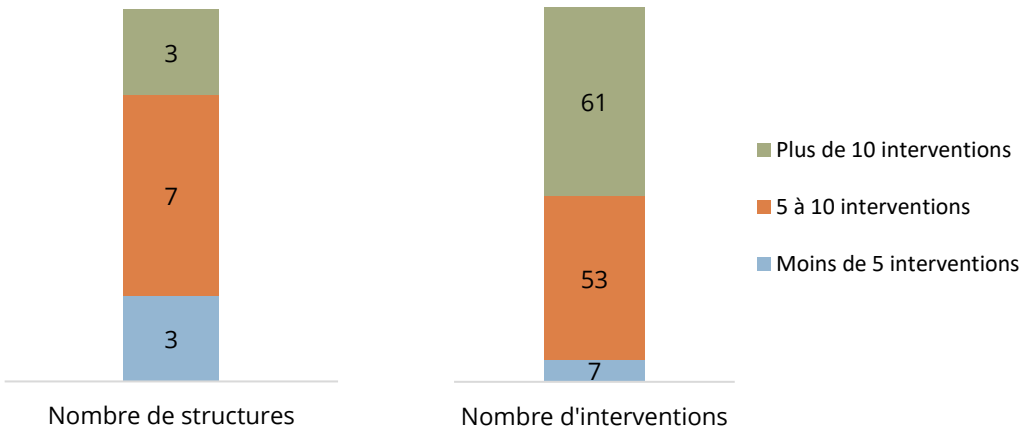

Source : Rapport d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2016 – Exploitation ORS Midi-Pyrénées

La mise en place des actions en milieu festif reste toujours un point à approfondir car les différences entre les institutions sont très importantes. Un échange d'expériences pourrait permettre de comprendre les freins au déploiement de ce type d'action au sein de certains territoires.

4/ L'activité des CAARUD d'Occitanie

Estimation annuelle des files actives, passages et contacts

La file active annuelle d'une structure correspond au nombre de personnes différentes suivies ou ayant fait l'objet d'an moins une intervention de la part de la structure dans l'année. Y sont incluses toutes les personnes s'étant rendues dans le lieu d'accueil d'un CAARUD (local principal, antennes et unités mobiles) ou suivies par le biais d'interventions extérieures (rue, squat, prison, permanences). D'autres personnes bénéficiant de l'action des CAARUD par l'utilisation des automates distributeurs de seringues ou de programmes d'échange de seringues en pharmacie ne sont pas comptées dans la file active.

Les services CAARUD sont anonymes. Un repérage exhaustif des files actives est complexe à mettre en œuvre. Dès que la file active dépasse un certain seuil, il est délicat d'identifier sur une même année si une personne est passée une fois ou plusieurs fois. Un certain nombre de doublons sont inévitables.

En 2016, en Occitanie, la compilation des données fournies par les CAARUD sur ce point permet d'estimer **une file active de 7 994 personnes** (contre 7944 personnes en 2015, soit 0,6% de plus).
Il s'agit du nombre total estimé d'usagers vus au moins une fois par l'ensemble des 18 structures d'Occitanie.
Ce chiffre est le résultat de l'addition des files actives par modalité d'intervention et par structure. Cette estimation comporte un risque de surestimation dans la mesure où certains usagers reçus sur des lieux d'accueil fixes sont susceptibles d'être également rencontrés lors des interventions extérieures.

Les personnes sont majoritairement accueillies au sein des locaux et antennes fixes des CAARUD en Occitanie (Tableau 7).

10 points séparent les 4 grandes villes de la région des villes de moins de 100 000 habitants sur l'accueil des usagers dans les locaux et antennes fixes (73% vs 63%).

Il se dessine des modalités d'intervention différentes entre les CAARUD implantés dans des zones urbaines moins peuplées, parfois situées dans des départements ruraux et les CAARUD implantés dans les pôles urbains. En effet, la part des personnes reçues en unité mobile dans les villes de moins de 100 000 habitants représente 83% de l'ensemble contre 27% de l'ensemble des personnes accueillies en local fixe.

À l'inverse, la part des personnes reçues en unité mobile au sein des 4 grandes villes représente 17% de l'ensemble contre 73% de l'ensemble des personnes accueillies en local fixe.
Notons toutefois que la part des personnes reçues en unité mobile en Occitanie reste relativement faible (3%).
Soulignons que 11% des usagers sont rencontrés dans la rue, 10% dans le cadre de permanences et 4% en squat.
Enfin, seuls 2% des usagers sont rencontrés en prison (7/18 CAARUD y interviennent).

Tableau 7. Répartition de la file active estimée par modalité d'intervention et selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie, en 2016 (n=7994)

En %	File active local et antenne	Unité mobile	Rue	Squat	Prison	Permanence
Occitanie	70	3	11	4	2	10
4 grandes villes d'Occitanie (n=8 CAARUD, 5529 personnes)	73	1	11	4	2	9
Villes de moins de 100 000 habitants en Occitanie (n=10 CAARUD, n= 2465 personnes)	63	9	11	3	1	12

Source : Rapport d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2016 – Exploitation ORS Midi-Pyrénées

La file active estimée à l'accueil dans les locaux et antennes des 17 structures[9] d'Occitanie est de 5612 personnes dont 72% ont été reçues au sein des structures implantées dans les 4 grandes villes de la région (Tableau 8).

Tableau 8. Répartition de la file active estimée à l'accueil dans les locaux et antennes selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie, en 2016

Territoires	File active local et antenne
4 grandes villes d'Occitanie (n=8 CAARUD, 4048 personnes)	72%
Villes de moins de 100 000 hab. en Occitanie (n=9 CAARUD, n= 1564 personnes)	28%
Occitanie (n=18 CAARUD, n=5612 personnes)	100%

Source : Rapport d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2016 – Exploitation ORS Midi-Pyrénées

Aucun changement notable n'apparait dans la répartition de la file active estimée par modalité d'intervention des structures en Occitanie entre 2015 et 2016 (Tableau 9).
On observe cependant une file active en permanence légèrement supérieure en 2016 qu'en 2015 (10% vs 8%) ainsi qu'une file active en prison un peu plus faible en 2016 (2% vs 4%).

Tableau 9. Répartition de la file active estimée par modalité d'intervention des CAARUD en Occitanie en 2015 et 2016

En %	2015 (n= 7944)	2016 (n= 7994)
File active local et antenne	69	70
Unité mobile	3	3
Rue	12	11
Squat	3	4
Prison	4	2
Permanence	8	10

Source : Rapport d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2015 et 2016 – Exploitation ORS Midi-Pyrénées

[9] Un CAARUD n'a pas d'accueil fixe.

La part des femmes (Tableau 10) représente 22% de l'ensemble des personnes reçues dans les locaux/antennes et unités mobiles. Elle était de 23% en 2015.
Ces données sont concordantes avec les dernières données au niveau national publiées en 2016 (19%)[10].
Comme en 2015, si l'on compare les files actives des CAARUD selon la taille des villes où ils se situent, on observe de manière globale que la part des femmes et celle des nouvelles personnes sont similaires, que l'établissement se situe dans une unité urbaine de plus ou de moins de 100 000 habitants.

Les nouveaux contacts (Tableau 10) représentent 40% de la file active estimée dans les locaux/antennes et unités mobiles (contre 38% en 2015) sans que de grandes différences apparaissent selon la taille des villes d'implantation des CAARUD.
L'analyse des rapports d'activité ne permet pas de savoir si ces nouvelles personnes sont de passage ou si elles investissent le lieu à plus long terme. Malgré la part des nouveaux contacts, 40%, qui correspondent à de nouvelles personnes constituant la file active, il est étonnant que les files actives évoluent si peu, 0,6% au cours du temps

Tableau 10. Les femmes et les nouvelles personnes de la file active estimée dans les locaux/antennes et unités mobiles selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie, en 2016

	Femmes		Nouveaux contacts	
	N	%	N	%
Occitanie (n= **5886** personnes)	1323	22	2343	40
4 grands pôles urbains (n=**4095** personnes)	947	23	1605	39
Villes moyennes (n=**1791** personnes)	376	21	738	41

Source : Rapport d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2016 – Exploitation ORS Midi-Pyrénées

La fréquence des contacts avec les usagers peut être très différente d'un CAARUD à l'autre. Si l'on examine le nombre de passages au sein des locaux principaux et antennes, il apparait que ces différences peuvent aller de 6 passages par usager (n=2 CAARUD) à plus de 20 (n=2 CAARUD). La localisation des établissements selon la taille des villes permet d'identifier que les dispositifs au sein des 4 grandes villes d'Occitanie, de plus de 100 000 habitants ont en moyenne des contacts plus réguliers que pour les CAARUD situés au sein des villes de moins de 100 000 habitants (15,8 vs 11,7 contacts).
Les éléments extraits des rapports d'activité ne permettent pas d'apprécier ce phénomène plus précisément même si ces éléments laissent apparaitre de réelles différences d'intervention.
La fréquence des contacts laisse à penser de manière globale que les suivis sont de courte durée pour la majorité des personnes. Ceci est en cohérence avec les données précédentes concernant les nouveaux contacts et la faible augmentation des files actives.
Documenter précisément les parcours des personnes accueillies en CAARUD permettrait de mieux appréhender leur degré d'adhésion à l'offre de ces services.

Tableau 11. Nombre moyen de contacts pour un usager selon la file active estimée au sein des accueils fixes (local et antenne) selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie, en 2016

	File active estimée	Contacts estimés	Ratio
Villes de moins de 100 000 habitants en Occitanie (n=9* CAARUD)	1 564	18 315	11,7
4 grandes villes d'Occitanie (n=8 CAARUD)	4 048	63 890	15,8
Occitanie	5 612	82 205	14,6

* Un CAARUD n'a pas d'accueil fixe.
Source : Rapport d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2016 – Exploitation ORS Midi-Pyrénées

[10] Diaz Gomez (C), Milhet (M), Les CAARUD en 2014 – Couverture, publics et matériels de RDRD distribués, Tendances n°113, OFDT, 6p., Octobre 2016

Files actives par structure

Pour 2/3 des structures d'Occitanie, la file active se situe entre 100 et 1 000 usagers par an. Dans l'ensemble, la file active par CAARUD est en moyenne de 444 usagers vus par structure (441 en 2015). La médiane, moins sensible aux valeurs extrêmes étant beaucoup plus faible, à 343 (303 en 2015).

Les valeurs des files actives sont très dispersées s'étendant à une cinquantaine d'usagers (1 CAARUD) à plus de 1 200 (1 CAARUD). Soulignons que les CAARUD qui déclarent les files actives les plus importantes sont situés dans les grandes villes d'Occitanie (Montpellier, Toulouse, Nîmes et Perpignan). Ces 8 CAARUD représentent 69% de la file active de l'ensemble de ces services en Occitanie, avec une file active moyenne de 691 usagers par an contre 247 pour les autres CAARUD d'Occitanie.

Comme l'avons vu à travers la répartition de la file active estimée par modalité d'intervention et selon la taille des villes d'implantation des structures (Tableau 8), deux typologies d'actions des CAARUD se dessinent du fait des contraintes de mise en place de l'action très différentes. Les dispositifs situés dans les 4 grandes villes de la région, de plus de 100 000 habitants, sont plus susceptibles d'accueillir un grand nombre de personnes car la démographie y est plus forte. L'action des CAARUD dans les autres territoires d'Occitanie consiste à développer des stratégies d'aller vers plus importantes afin de couvrir un territoire souvent départemental.

Tableau 12. Répartition des CAARUD en Occitanie selon la taille de leur file active, en 2016

Taille de la file active	Nbre de CAARU concernés	Part de l'ensemble de la file active des CAARUD (%)
Moins de 100	1	1
100 à 200	4	7
200 à 500	8	34
500 à 1000	2	16
1000-2000	3	42

Source : Rapport d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2016 – Exploitation ORS Midi-Pyrénées

En 2016, le budget annuel moyen pour un individu de la file active des CAARUD est de 790 euros (939 en 2015), la médiane se situant à 864 euros (745 en 2015). Là encore, comme pour le volume des files actives, les disparités sont très importantes et leur analyse mériterait un approfondissement qualitatif afin de décrire les volumes de file active selon les modes d'intervention de chacun des établissements et de les corréler avec les contraintes territoriales.

Graphe 2. File active des 18 CAARUD d'Occitanie selon l'ONDAM alloué en 2016

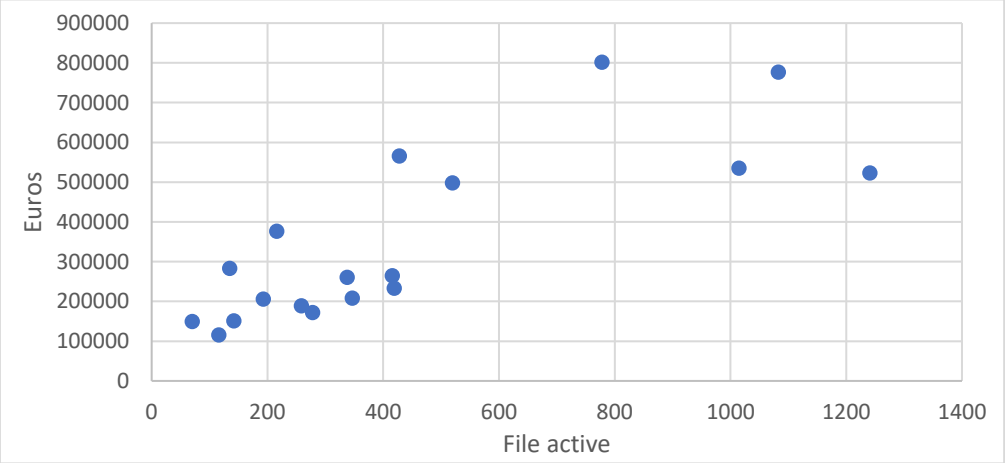

Source : Rapport d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2016 – Exploitation ORS Midi-Pyrénées

Les actes réalisés

Les modalités d'intervention auprès des publics s'articulent autour de trois grands axes : l'entretien individuel, l'orientation et l'accompagnement physique. Tous les CAARUD, sauf un, déclarent réaliser des visites à domicile. 17/18 mettent en place des ateliers.

Seulement la moitié des établissements développent des actions de groupes d'entraide, d'auto-support et de santé communautaire.

En 2016, un établissement supplémentaire a mis en place un TROD VIH[11] ainsi que des actions AERLI[12]. Trois établissements déclarent un accueil spécifique femmes (données qualitatives non exhaustives).

Les actes réalisés auprès des personnes sont globalement de quatre types :

- Accueil, refuge et lien social (36%)
- Actes de service d'hygiène (30%)
- Actes de réduction des risques (18%)
- Accès aux droits, logement et insertion professionnelle (9%)
- Actes de soins et de dépistage (7%)

Il apparait clairement que l'action sociale auprès des publics reçus est la principale action.

Tableau 13. Répartition des actes réalisés au sein des CAARUD en Occitanie, en 2016 (n=17 CAARUD)

	Nombre d'actes	Part des actes en %
Accueil/refuge/lien social	75 686	36
Réduction des risques liés à l'usage de drogues et à la sexualité (mode consommation, récupération de matériel, risque infectieux et sanitaire)	39 020	18
Hygiène (nutrition, douches, machine à laver…)	63 322	30
Soins	13 390	6
Dépistage et vaccination (VIH, IST, Hépatites…)	1 611	1
Démarches d'accès aux droits (sociaux, santé, administratif, justice…) ou de maintien	12 910	6
Logement	4 199	2
Formation et emploi	1 267	1
Total	**211 405**	100

Source : Rapport d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2016 – Exploitation ORS Midi-Pyrénées

[11] Les tests rapides permettent, avec un simple prélèvement par piqûre au doigt, d'obtenir un résultat dans un délai de 1 à 30 minutes selon les marques. Il s'agit d'un test individuel (un prélèvement, un kit) alors que les tests Elisa sont mis en œuvre sur des séries de prélèvements de personnes différentes par des techniques automatisées. D'où leurs délais de réalisation. Réalisés à l'aide d'un kit de réactifs, les Trod ne nécessitent pas l'emploi d'un équipement de laboratoire et se conservent à température ambiante. D'utilisation facile dans des lieux variés hors du dispositif médical, ils participent à l'élargissement de l'offre de dépistage préconisé par le Plan national de lutte contre le VIH/sida et les IST 2010-2014.

[12] Accompagnement et Education aux Risques Liés à l'Injection.

Mise à disposition de matériel de prévention

L'activité de RDR des CAARUD passe notamment par la mise à disposition et la récupération de matériel permettant les consommations de drogues (injection, sniff, inhalation à l'aide de pipe ou en « chassant le dragon ») dans des conditions d'hygiène limitant le risque de contamination par les maladies infectieuses ou de thrombose veineuse lors de l'injection.

En 2016, **en Occitanie, plus de 1 414 736 seringues ont été distribuées du fait de l'action des CAARUD,** contre 1 396 000 en 2015 soit **18 736 de plus**. Ces seringues peuvent être fournies à l'unité (2/3 de la distribution) ou être incluses dans une trousse de matériel d'injection (Kit+)[13].
Le volume de jetons distribués et de Stéribox® (équivalent du Kit+ mais habituellement vendu en pharmacie) est très faible.

Comme en 2015, 16/18 structures s'appuient sur un Programme d'Échange de Seringues en Pharmacie.

L'usage de la voie veineuse est difficilement quantifiable de manière exhaustive mais si un usager utilise cette voie une fois par jour, 365 seringues sont nécessaires. Si un usager utilise la voie veineuse 3 fois par jour, comme l'indiquent les observations TREND[14], les usagers devraient théoriquement avoir accès à 1 095 seringues. Sachant que l'on sait via les enquêtes de de l'OFDT que le nombre d'UDVI est estimé à 4 700 (2 400 – 10 200) [15], ce sont près de 5 000 000 de seringues qui seraient nécessaires.

En d'autres termes, l'écart entre le nombre de seringues distribuées et le nombre potentiel de seringues nécessaires laisse à penser qu'un renforcement de l'action des CAARUD est indispensable pour lutter contre la réutilisation du matériel d'injection.

Graphe 3. Répartition des seringues fournies par les CAARUD d'Occitanie par mode de distribution, en 2016

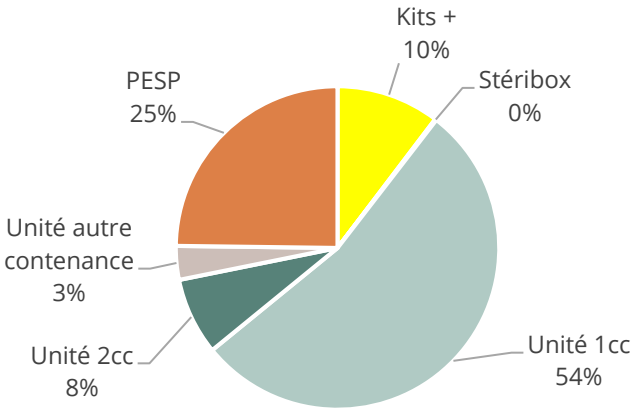

Source : Rapport d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2016 – Exploitation ORS Midi-Pyrénées

[13] Les kits d'injection Steribox2© ou Kit+ proposent du matériel stérile nécessaire pour la réalisation de 2 « shoots propres » : 2 seringues, 2 cuillères, 2 filtres, 2 tampons secs, 2 tampons alcoolisés, 2 flacons d'eau stérile 5ml et 1 préservatif, accompagné d'une notice. Le Steribox2 est distribué en pharmacie (au prix conseillé de 1 euros) et le Kit+ dans les CAARUD, CSAPA, autres PES et automates
[14] Rapport TREND 2000-2016 - OFDT
[15] Jansen E. Usagers de drogues pratiquant l'injection intraveineuse, Estimation 2014 en France métropolitaine, note 2016-04, Saint Denis, 26 septembre 2016

Le nombre de seringues usagées récupérées directement par les structures en 2016 est estimé à 728 583, équivalant à 51% du volume distribué estimé. Ce chiffre est en baisse. En 2015, 932 000 seringues usagées ont été récupérées directement par les structures, équivalant à 66% du volume distribué estimé.

Les autres matériels de prévention sont décrits dans le tableau suivant :

Tableau 14. Matériels de prévention diffusés par les CAARUD d'Occitanie en 2015 et 2016

Matériels de prévention diffusés	2015	2016	Évolution
Matériel d'injection			
Seringues	1 396 000	1 414 736	↗
Cupules stériles	494 092	469 655	↘
Filtres stériles	354 653	361 321	↗
Eau (fioles 5 ml)	612 758	597 590	↘
Tampons alcoolisés	652 230	647 279	↘
Matériel sniff			
Roule ta paille	37 861	47 317	↗
Sérum physiologique	27 699	38 779	↗
Matériel pour inhalation de crack			
Doseurs	4 543	9 028	↗
Embouts	4 240	4 339	↗
Autre matériel pour usage de crack	7 794	17 683	↗
Matériel pour prévention IST			
Préservatifs masculins	45 844*	47 721*	↗
Préservatifs féminins	3 053*	2 429*	↘
Gels lubrifiants	12 197*	10 848*	↘
Autres matériels de prévention			
Éthylotests	4 140	5 354	↗
Brochures, flyers	14 303	24 423	↗

* 1 donnée manquante
Source : Rapport d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2015 et 2016 – Exploitation ORS Midi-Pyrénées

Soulignons l'augmentation de 46% de la distribution de matériel pour inhalation de crack en 2016.

Un approfondissement serait nécessaire pour identifier si les besoins des usagers sont pourvus en termes de diffusion d'outils de réduction des risques, tant sur le plan quantitatif, que qualitatif.

Médiation Sociale

Les CAARUD sont implantés au sein de villes et doivent s'y intégrer. Cette tâche est d'autant plus difficile que l'accueil d'usagers de drogues se heurte souvent à la réticence des riverains[16].
Au-delà de ces interlocuteurs de proximité, la médiation intervient également auprès de la police, des autorités locales et des réseaux de soins (médecins, pharmaciens).

Tous les CAARUD interviennent auprès des médecins et pharmaciens.

Comme en 2015, la grande majorité a rencontré les autorités locales et agit auprès des riverains. De plus, une majorité a eu des échanges avec la police.

Tableau 15. Activités de médiation sociale

Partenaire de médiation	Nombre de CAARUD
Autorités locales (communes, services sanitaires et sociaux)	15
Police	9
Réseaux de soins (médecins, pharmaciens…)	18
Riverains	14

Source : Rapport d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2016 – Exploitation ORS Midi-Pyrénées

[16] Cf. Enquête « Agir en réduction des risques en CSAPA et en CAARUD » de la Fédération addiction publiée en décembre 2015

5/ Synthèse

En 2016, le dispositif CAARUD n'évolue pas en Occitanie. Les 18 structures sont réparties sur 12 départements. Seule la Lozère n'a pas de structure dédiée spécifiquement à la réduction des risques et des dommages liés à l'usage de drogue.
8 CAARUD sont implantés dans les 4 grandes villes d'Occitanie, de plus de 100 000 habitants (Toulouse, Montpellier, Nîmes et Perpignan) et 10 dans des villes de moins de 100 000 habitants.

La quantification des files actives est complexe du fait de l'anonymat des personnes reçues et d'un comptage pouvant être à l'origine de doublons. Ces précautions prises, il apparait que **7 994 personnes ont été rencontrées au moins une fois** dans au moins une modalité d'intervention (hors intervention en milieu festif), en 2016. La file active estimée en 2015 était de 7 944 personnes. Une hausse de 0,6%
69% de cette file active globale se constitue au sein des structures implantées dans les 4 grandes villes de la région (8 CAARUD).
La part des femmes représente 22% des personnes reçues en accueil fixe et en unité mobile, proportion semblable aux dernières données nationales. **40% des personnes reçues en accueil fixe et en unité mobile sont des nouveaux contacts** (38% en 2015), ce qui témoigne d'un renouvellement important de la file active.

Plus de 1 414 736 seringues ont été distribuées en 2016, du fait de l'action des CAARUD, **et 51% de ce volume a été récupéré**. En 2015, on comptait près de 1 396 000 seringues distribuées et 66% du volume récupéré. **On note une augmentation globale du volume de matériel distribué en 2016** (18 736 seringues de plus et une hausse de 46% de distribution de matériel pour inhalation de crack)**.**
Si l'on se réfère aux dernières études de l'OFDT, estimant le nombre de personnes concernées par la pratique d'injection en Occitanie, **l'action des CAARUD permettrait de fournir environ 300 seringues par usager par an, moins d'une par jour.**

En 2016, 87 équivalents temps plein (ETP) interviennent au sein de ces dispositifs avec une part importante des métiers socio-éducatifs (58%). Au total, 27,2 ETP d'intervenants bénévoles/volontaires dans les structures ont pu être répertoriés. Près de la moitié de l'activité bénévole (14,74 ETP) est assurée par des personnes relais issues de la communauté.

Les modalités d'intervention sont multiples mais s'organisent sur deux grands axes, **l'accueil au sein de lieux dédiés**, et l'**« aller-vers »** qui peut prendre différentes formes (unité mobile, permanence, maraude, intervention en prison, en milieu festif ou encore déploiement de programmes d'échange de seringues en pharmacie (PESP)).
Les CAARUD des 4 grandes villes d'Occitanie ont une part d'activité principale d'accueil au sein de lieux dédiés, représentant 72% de l'ensemble des personnes accueillies en local fixe. **Les services intervenants dans les départements plus « ruraux » ont un temps d'« aller vers » proportionnellement plus important** et cela particulièrement pour les unités mobiles, représentant 83% de l'ensemble des personnes reçues en unité mobile. Ceci indique que derrière les actions des CAARUD, se dessinent des modalités d'intervention très différentes fortement déterminées par les environnements.

Un travail spécifique autour de la quantification des files actives reste toujours nécessaire à mettre en place afin de mieux apprécier la manière dont les dispositifs procèdent.
Malgré la part des nouveaux contacts, 40%, qui correspondent à de nouvelles personnes constituant la file active, il est étonnant que les files actives évoluent si peu, 0,6%.
La fréquence des contacts laisse à penser de manière globale que les suivis sont de courte durée pour la majorité des personnes. Ceci est en cohérence avec les données concernant les nouveaux contacts et la faible augmentation des files actives.
Documenter précisément les parcours des personnes accueillies en CAARUD permettrait de mieux appréhender leur degré d'adhésion à l'offre de ces services.

6/ Annexes

Textes réglementaires

Textes d'application

Le décret n° 2005-1606 du 19 décembre 2005 (JO du 22 décembre 2005) détaille les missions des Caarud.
La circulaire DGS n°2006-01 du 2 janvier 2006 explique la structuration du dispositif.
Le rapport d'activité type est fixé dans l'arrêté du 16 janvier 2006 (JO du 3 février 2006).

Code de l'action sociale et des familles

Le CASF est consultable sur le site Légifrance, rubrique Les codes en vigueur.
Les articles concernant les CAARUD sont les suivants :
CAARUD – Établissement médico-social : Art. L. 312-1, 9°
CAARUD – Autorisation : Art. L.313-1
CAARUD – Financement : Art. L.314-3-3 et R. 314-105

Code de la santé publique

Le CSP est consultable sur le site Légifrance, rubrique Les codes en vigueur.
Les articles concernant les CAARUD sont les suivants :
CAARUD – Missions : Art. R.3121-33-1

Liste des tableaux, graphes et cartes

Tableaux

Tableau 1. Répartition des structures en fonction de leur dotation Ondam 5

Tableau 2. Nombre moyen d'ETP en fonction de leur dotation Ondam 6

Tableau 3. Répartition du personnel salarié des CAARUD en Occitanie selon les catégories professionnelles, en 2016 6

Tableau 4. Modalités d'intervention des CAARUD d'Occitanie en 2016 7

Tableau 5. Fonctionnement et modalités d'accueil des usagers (hors action festive) en 2016 8

Tableau 6. Types de services au sein des CAARUD d'Occitanie, en 2016 9

Tableau 7. Répartition de la file active estimée par modalité d'intervention et selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie, en 2016 (n=7994) 12

Tableau 8. Répartition de la file active estimée à l'accueil dans les locaux et antennes selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie, en 2016 12

Tableau 9. Répartition de la file active estimée par modalité d'intervention des CAARUD en Occitanie en 2015 et 2016 12

Tableau 10. Les femmes et les nouvelles personnes de la file active estimée dans les locaux/antennes et unités mobiles selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie, en 2016 13

Tableau 11. Nombre moyen de contacts pour un usager selon la file active estimée au sein des accueils fixes (local et antenne) selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie, en 2016 13

Tableau 12. Répartition des CAARUD en Occitanie selon la taille de leur file active, en 2016 14

Tableau 13. Répartition des actes réalisés au sein des CAARUD en Occitanie, en 2016 (n=17 CAARUD) 15

Tableau 14. Matériels de prévention diffusés par les CAARUD d'Occitanie en 2015 et 2016 17

Tableau 15. Activités de médiation sociale 18

Graphes

Graphe 1. Répartition de l'activité totale en milieu festif selon l'activité de chaque structure en 2016 10

Graphe 2. File active des 18 CAARUD d'Occitanie selon l'ONDAM alloué en 2016 14

Graphe 3. Répartition des seringues fournies par les CAARUD d'Occitanie par mode de distribution, en 2016 16

Cartes

Carte 1. La répartition des CAARUD en Occitanie et leurs modalités d'interventions 4

Carte 2. CAARUD en Occitanie : répartition du financement pour 100 habitants de 20 à 49 ans en 2016* 5